

1



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

**L'hon. Graydon Nicholas,
lieutenant-gouverneur**

Présidence : l'hon. Dale Graham

le mercredi 27 octobre 2010

**Première session de la 57^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)**

JOURNAL
DE
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

PREMIÈRE SESSION DE LA
57^e LÉGISLATURE, 2010-2011

L'HON. GRAYDON NICHOLAS,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Fredericton (Nouveau-Brunswick)
le mercredi 27 octobre 2010

PROCLAMATION

ATTENDU QUE la quatrième session de la cinquante-sixième Assemblée législative de la province a été dissoute le 26 août 2010,

ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la première session de la cinquante-septième Assemblée législative de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 27 octobre 2010 à quatorze heures.



Fait sous mon seing et le grand sceau de la Province à Fredericton le 22 octobre de l'an deux mille dix, la cinquante-neuvième année du règne de Sa Majesté.

PAR ORDRE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*La procureure générale,
Marie-Claude Blais, c.r.*

*Le lieutenant-gouverneur,
Graydon Nicholas*

La première session de la 57^e législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires inscrits au rôle remis à la greffière de la Chambre par le directeur général des élections, ayant déjà été assermentés, prennent place à la Chambre.

La greffière de l'Assemblée législative s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître, avant qu'une personne soit dûment choisie pour assumer la présidence, les motifs qui l'ont porté à convoquer l'Assemblée législative.

En conséquence, c'est le désir de Son Honneur que vous, membres de l'Assemblée législative, procédiez sur-le-champ au choix d'une personne digne et convenable pour assumer la présidence et la proposiez ensuite à l'approbation de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée.

La Chambre procède à l'élection à la présidence conformément à l'article 11 du Règlement.

La greffière annonce ce qui suit :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, le Règlement dispose que, si un seul député est candidat à la présidence, la greffière de la Chambre annonce le nom du candidat et déclare d'office ce candidat élu président.

Mesdames et Messieurs les parlementaires, il est en mon devoir de vous informer qu'un seul député est candidat à la présidence et que, en application de l'alinéa 11(8)m) du Règlement, il m'incombe d'annoncer que Dale Graham, député de la circonscription électorale de Carleton, est déclaré élu président.

L'hon. M. Alward, premier ministre, et M. D. Landry escortent M. D. Graham à l'estrade, où, debout sur le dernier degré, il s'adresse à la Chambre, en ces termes :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai le plaisir aujourd'hui de remercier sincèrement et humblement la Chambre du grand honneur qu'il lui a plu de me conférer en me choisissant pour assumer la présidence.

Ayant conscience de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité avant d'accepter une charge comportant une si lourde responsabilité, n'eût été l'assurance de pouvoir en tout temps compter sur la courtoisie, la patience et la bienveillance de chaque parlementaire.

Je vous remercie de nouveau et me soumetts maintenant à la Chambre.

Sur une note personnelle, je tiens assurément à remercier ma femme et ma famille. Ils m'ont appuyé au fil des ans, depuis 1993. De nombreux parlementaires nouvellement élus sont ici aujourd'hui, et les choses seraient difficiles sans l'appui de leur conjoint. Merci à Shelley et à la famille.

Je remercie aussi les gens de ma circonscription de Carleton de m'accorder leur confiance et l'honneur de les représenter à la Chambre. Je remercie la greffière, les greffiers adjoints, le sergent d'armes et tout le personnel. Je compterai certainement sur eux pour du soutien et des conseils.

Mes fonctions à la Chambre différeront de celles que j'y exerce depuis 17 ans. Tout d'abord, je tiens à ce que les parlementaires sachent que ma porte est toujours ouverte. Je serai ouvert à la consultation et aux conseils en tout temps, pour que l'Assemblée puisse fonctionner peu importe les divergences d'opinions ou l'ardeur du débat.

Nous avons parmi nous un grand nombre de nouveaux élus à la 57^e législature. Pendant la session, des opinions franches seront émises, et il faut donc que la lucidité ait sa place. À la Chambre, la tolérance et le respect des autres points de vue doivent régner. Nous devons redoubler d'efforts pour agir dans l'intérêt public, même si les préférences personnelles ne l'emportent pas toujours.

À la Chambre, chaque parlementaire a non seulement le droit de s'exprimer librement, mais aussi la responsabilité d'écouter ses pairs. À titre de président, j'exigerai que vous respectiez les règles de la Chambre, non parce qu'elles nous sont imposées mais parce que, en tant que parlementaires, nous avons convenu de tenir nos délibérations selon ces règles.

La charge de président exige l'équité, la fermeté et la constance, de même que la conscience du rôle essentiel de chaque parlementaire, qui a le devoir de représenter à la Chambre tous les gens du Nouveau-Brunswick. Je ferai tout mon possible pour rendre des décisions justes et impartiales. En présidant vos travaux, je demanderai à tous les parlementaires d'être toujours soucieux du décorum, de la dignité et du respect à la Chambre.

Quand je pense aux personnes qui ont influé sur ma décision de servir les gens du Nouveau-Brunswick, le premier nom qui me vient à l'esprit est celui de Chuck Gallagher. Lui aussi a été président de la Chambre. Suivre les traces de mon ami et mentor est vraiment un honneur. Merci.

Sur ce, M. D. Graham monte au fauteuil, et la masse est placée sur le bureau de la Chambre.

S.H. le lieutenant-gouverneur fait son entrée à la Chambre et prend place au trône.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Votre Honneur ayant fait connaître son désir à la Chambre, celle-ci est passée au choix d'une personne pour assumer la présidence. Elle a choisi de m'élire à cette charge importante et honorable et me propose maintenant à l'approbation de Votre Honneur.

La greffière dit ce qui suit :

Monsieur le président, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous dire qu'il est pleinement conscient de votre ardeur pour le service public et de votre compétence à assumer les fonctions de la charge à laquelle l'Assemblée législative a choisi de vous élire et qu'il approuve volontiers le choix de cette dernière et vous confirme à la présidence.

Le président s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Comme il a plu à Votre Honneur d'approuver l'Assemblée dans son choix de m'élire à la présidence, il est maintenant de mon devoir de réclamer en son nom la reconnaissance de tous ses droits et privilèges, anciens et traditionnels, notamment l'inviolabilité parlementaire, la liberté de parole dans les débats, l'accès auprès de la personne de Votre Honneur lorsque l'Assemblée le juge nécessaire pour le service public, et de vous demander d'interpréter de la manière la plus favorable ses délibérations. En mon propre nom, je dois demander que toute erreur de ma part ne soit pas imputée à l'Assemblée.

La greffière de la Chambre répond au nom de Son Honneur, ainsi qu'il suit :

Monsieur le président, Son Honneur a pleine confiance dans la loyauté et l'attachement de l'Assemblée envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doute nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence et lui accorde volontiers et de plein gré et saura lui reconnaître tous les privilèges qui lui sont accordés et reconnus d'ordinaire.

Pour ce qui est de vous-même, Monsieur le président, bien qu'il soit conscient du fait que vous n'avez pas besoin d'une telle assurance, Son Honneur interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il plaît à S.H. le lieutenant-gouverneur de prononcer la déclaration suivante :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, j'ai le plaisir de vous saluer au nom de S.M. la reine à titre de membres de cette auguste Assemblée.

Je suis ravi de présenter aux parlementaires le meilleur du Nouveau-Brunswick. Ce sont les récipiendaires de 2010 de l'Ordre du Nouveau-Brunswick, et ils incarnent l'excellence, l'honneur, le dévouement et ce que la province a de mieux à offrir.

Je demanderais maintenant à chaque membre de l'Ordre du Nouveau-Brunswick de se lever pour les hommages et félicitations. Dawn Arnold, de Moncton, Wayne Brown, de Fredericton, Pamela Coates, de Saint John, Reuben Cohen, de Moncton, Éverard Daigle, de Grand-Sault, Gérard Haché, de Saint-Isidore, Gerard Losier, de Miramichi, Sue Rickards, de Lower Queensbury, Zoël Saulnier, de Tracadie-Sheila, et Ruth Stanley, de Sackville, sont nos plus récents membres de l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Merci à nos tout nouveaux membres de l'Ordre du Nouveau-Brunswick pour leurs services exceptionnels à notre province et merci aux parlementaires de leurs sincères vœux.

Je désire à présent annoncer que mon gouvernement n'est pas prêt à commencer maintenant la session parlementaire; toutefois, j'espère ardemment que la divine Providence vous guidera dans vos délibérations.

Merci beaucoup. Bon après-midi.

La greffière de l'Assemblée législative communique à la Chambre le message suivant de S.H. le lieutenant-gouverneur :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, S.H. le lieutenant-gouverneur me charge de vous informer qu'il lui plaît de requérir la présence des parlementaires auprès de Son Honneur à la Chambre de l'Assemblée le mardi 23 novembre 2010 à 15 h; Son Honneur ouvrira alors officiellement la première session de la 57^e législature du Nouveau-Brunswick.

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président accueille à la Chambre Kathleen Casey, présidente de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, accompagnée de deux parlementaires de la Namibie, Hafeni Ludwigh Ndemula et Henock Sheya Ya Kasita, d'Auguste Shali, greffière aux comités, de Julia Imene-Chanduru, première secrétaire de l'ambassade de la Namibie, et de Charles MacKay, greffier de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard.

La séance est levée à 14 h 31.